

Championnats Suisses Juniors et Seniors B patinage artistique 2007 dames et messieurs 5 - 7 janvier 2007, La Chaux-de-Fonds

PUBLICATION

RESPONSABLE	Union Suisse de Patinage Commission Figure
ORGANISATEUR	Club des Patineurs La Chaux-de-Fonds
LIEU	Patinoire des Mélèzes, La Chaux-de-Fonds
MUSIQUE	CD's, Mini Disks et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément aux règlements ISU 2006 de l'artistique et aux règlements USP 2006.

Le championnat sera jugé d'après le "ISU Judging System".

Les champions suisses Juniors 2006 peuvent défendre leur titre.

CONCOURS

DAMES	Programme court:	Voir règlement ISU 2006 et circulaire USP no 7 du 28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs
	Libre:	3.30 minutes +/- 10 secondes
MESSIEURS	Programme court:	Voir règlement ISU 2006 et circulaire USP no 7 du 28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs
	Libre:	4 minutes +/- 10 secondes

DOPING Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV, par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.

La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription au secrétariat de l'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET Les formulaires "Program Content" sont à envoyer au secrétariat de l'USP jusqu'au 1^{er} novembre 2006 le plus tard.

LICENCES Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter au juge-arbitre avec sa carte de licence renouvelée.

Les étrangers sont admis à ces championnats selon le règlement USP 1.3.2.1.

INSCRIPTIONS Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables. **Prière de joindre 1 photo passeport noir/blanc (les étrangers sont priés de joindre une copie de la dispense de la Fédération concernée)** et envoyer à:

Union Suisse de Patinage, Haus des Sportes
Case postale 606, 3000 Bern 22

DÉLAI D'INSCRIPTION	30 septembre 2006 PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.
FINANCE D'INSCRIPTION	CHF 250.-- / participant <u>à payer jusqu'au 1^{er} novembre 2006</u> au compte CCP 84-5561-2 de l'USP. AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.
RESPONSABILITÉ	L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et des fonctionnaires de la compétition.
LOGEMENT ET ENTRETIEN	Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs clubs.
RENSEIGNEMENTS	Club des Patineurs La Chaux-de-Fonds Monsieur Jean-Michel Dubois, Rue de la Paix 29, 2300 La Chaux-de-Fonds Tel. 032 / 913 10 41 E-mail: jeanmidu@bluewin.ch Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux participants par le club organisateur. UNION SUISSE DE PATINAGE Commission Figure